

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
23, avenue de la Libération
45000 ORLÉANS

02 38 24 34 21

centrevaleloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18

MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE GROUPE BELLE DE GRIGNON

92, route de Grignon

45260 VIEILLES MAISONS SUR JOUDRY

06 45 61 01 31

belledegrignon@orange.fr

belledegrignon.fr

Facebook : [belledegrignon](https://www.facebook.com/belledegrignon)

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Loire



► Je donne !

Pour la construction du

Le Coche d'eau du Port de Grignon à Vieilles-Maisons-sur-Joudry (Loiret)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la construction du Coche d'eau de Grignon

◆ ◆ LE PROJET : CONSTRUIRE UN BATEAU TRADITIONNEL

Soutenez la réalisation du nouveau Coche d'eau du Port de Grignon, une construction historique inspirée des coches d'eau construits à Auxerre par Vincent Coullon au début du XVIII^e siècle. Ce projet vise à restituer une embarcation de transport fluvial pour passagers, emblématique de l'époque, alliant histoire et modernité avec l'ajout de moteurs électriques. Situé à Vieilles-Maisons sur Joudry, ce chantier débutera en 2025 et nécessite un budget significatif. L'initiative est portée par l'équipe de Belle de Grignon, forte de 15 ans d'expérience dans la construction navale traditionnelle. Grâce à vos dons, ce bateau de 24 mètres en chêne, avec ses cabines et sa grande voile, deviendra le nouvel ambassadeur du patrimoine fluvial de la région. Un projet similaire a déjà bénéficié de l'accompagnement de la Fondation du patrimoine, et votre soutien est indispensable pour poursuivre cette tradition et permettre à ce joyau patrimonial de naviguer à nouveau.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UNE ANCIENNE CITÉ BATELIÈRE DU CANAL D'ORLÉANS DEPUIS 1678

Le Port de Grignon, situé dans le Gâtinais sud, est un site patrimonial incontournable, entre canaux et forêts. Il a longtemps servi de passage entre la Loire et la Seine via les canaux de Briare, d'Orléans et du Loing. Le coche d'eau, notamment celui construit par Vincent Coullon au XVIII^e siècle, jouait un rôle crucial dans le transport de passagers entre fleuves et canaux. Ils ont succédé

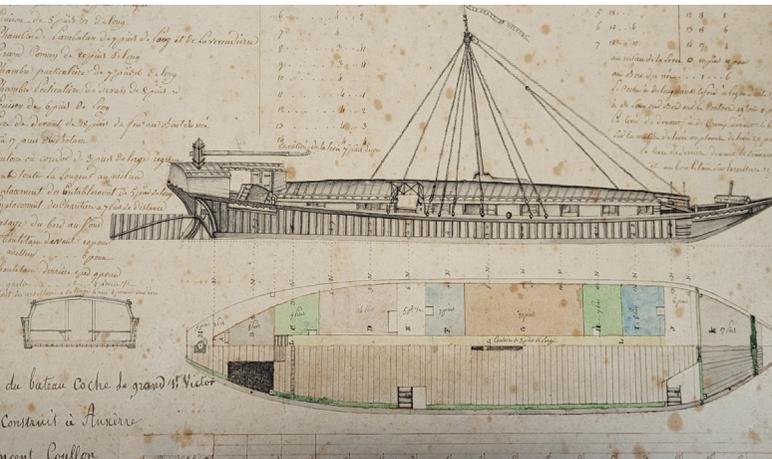
aux diligences et à leur cocher ! Ce site est aujourd'hui une escale patrimoniale et culturelle, accueillant des milliers de visiteurs annuellement. Il est ouvert au public et reconnu pour son histoire riche et son engagement à préserver et valoriser le patrimoine fluvial. À proximité, des sites classés comme Montargis, Orléans, et les canaux historiques offrent une expérience culturelle enrichissante pour les visiteurs.

◆ ◆ LA MOBILISATION : ANIMER LA VIE DU VILLAGE

Ce projet ambitieux est le fruit d'un engagement collectif d'associations locales et de bénévoles, déterminés à préserver le patrimoine fluvial. Depuis 2018, l'équipe, composée de charpentiers, artisans et passionnés, œuvre pour valoriser le Port de Grignon. Ensemble, ils restaurent et construisent des embarcations traditionnelles, contribuant à l'animation culturelle du site. Plus de 20 bénévoles se mobilisent régulièrement pour assurer le succès de ce projet. Grâce à leur dévouement, le Coche d'eau de Grignon contribuera aux rencontres et découvertes, accueillant des événements culturels et des visites. Leur engagement démontre la force de la communauté et l'importance de soutenir ces initiatives locales pour le bien de tous.

Montant des travaux	142 500 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Courant 2025

© Musée Saint Germain Auxerre et Maison des Loisirs et de la Culture



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la construction du Coche d'eau du Port de Grignon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100843

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Coche d'eau du Port de Grignon

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés 80 € 150 € 250 € 500 €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
	Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre